

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 606

21 août 1998

SOMMAIRE

Acorn Properties, S.à r.l., Luxembourg ... page	29045	Dogan S.A.H., Luxembourg	29079
Acorn Storage, S.A., Luxembourg	29049	Doriana S.A., Luxembourg	29074
Agyd Holding S.A., Luxembourg	29058	Duferco Finance Holding S.A., Luxembourg ...	29073
Aigle Royal Holding S.A., Luxembourg	29059	Edel-Finanz A.G., Luxembourg	29076
Allgemeine Industrie-Finanz Holding A.G., Luxembourg	29059	Entwicklung-Technologie und Finanz A.G., Luxembourg	29079
Breitfeld Teilhabergesellschaft A.G. Holding, Luxembourg	29059	Ertis S.A., Strassen	29081
Bristol Development S.A., Luxembourg	29060	Esofac International S.A., Luxembourg	29061
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg ...	29060	Espaces et Lignes, S.à r.l., Roodt/Syre ...	29079, 29080
büro-Servicing Commerciale, S.à r.l., Luxembourg-Hamm	29056, 29057	Estambra S.A.H., Luxembourg	29068
Caisse Rurale Raiffeisen Roeser/Uelzechtall, Société Coopérative, Crauthem	29060	Ets. Toulax Import-Export, S.à r.l., Luxembourg	29081
Caisse Privée Banque S.A., Bruxelles ...	29063, 29064	Eucosider S.A., Pétange	29081
Callaway Invest S.A., Luxembourg	29061	Euromill S.A., Pétange	29081
Canillac Holding S.A., Luxembourg	29063	European Finance & Management S.A., Luxembourg	29082
Cap Castell Consulting S.A.	29069	Europ'eus S.A., Rodange	29082, 29083
Car Business S.A.H., Luxembourg	29064	Europressing S.A., Luxembourg	29080
Catering Invest Corporation S.A., Luxembourg ..	29065	Fauche S.A., Luxembourg	29072
Cavite Holdings S.A., Luxembourg	29065	FBOA Participations S.A., Luxembourg	29082
Cebtfin Holding S.A., Luxembourg	29066	Ficeram S.A., Luxembourg	29084, 29085
C.E.F.A.T. S.A., Luxembourg	29065	Financière FAAA S.A., Luxembourg	29087
CEFRALUX, Centrale Electrique Franco-Luxembourgeoise, S.à r.l., Luxembourg	29066	Fincos S.A., Luxembourg	29083, 29084
Charlien Holding S.A., Luxembourg	29064	Flolino Holding S.A., Luxembourg	29084
Chip S.A., Milano	29066	Gapi Europe S.A., Luxembourg	29087, 29088
C.M.C., Communication Medias Courtage S.A., Luxembourg	29071, 29072	Hedera-Re S.A., Luxembourg	29086
Cofalux Immobilière S.A., Strassen	29067	International Gestion, S.à r.l., Luxembourg	29062, 29063
Cofineur S.A., Luxembourg	29067	Société de Participation Filunor S.A.H., Luxembourg	29042
Collie S.A., Luxembourg	29069	Soparim S.A., Luxembourg	29042
Communication and Technology S.A., Luxembourg	29067, 29068	Sophiz S.A., Luxembourg	29042
Compuvision Media Holding S.A., Luxembourg ..	29068	Sundance S.A., Luxembourg	29043
Corniche Finance S.A., Luxembourg	29069, 29070	Tatus Consulting, GmbH, Pétange	29060
Damanko Holding S.A., Luxembourg	29073	Tayotoshi S.A., Luxembourg	29043
Deroma Financière S.A., Luxembourg	29073	Team S.A., Luxembourg	29043, 29044
Deroma de Participation S.A., Luxembourg ...	29073	Terra-Basic S.A., Wickrange	29076, 29078
Desan Holding S.A., Luxembourg	29074	Tibor S.A., Luxembourg	29043
Deutsch-Luxemburgische Beratungsgesellschaft S.A., Luxembourg	29075	Tinfos Luxembourg, Luxembourg	29043
Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A., Luxembourg	29075	TM Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	29044
Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A., Luxembourg	29076	Treuverkehr Luxembourg, Luxembourg	29044
Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Luxembourg S.A., Luxembourg	29078	Trident Rowan International S.A., Luxembg	29085, 29086
Développement & Financement de Travaux de Génie Civil S.A., Luxembourg	29075	Trinity Holding S.A., Luxembourg	29058
		U.P.I., Union de Participations et d'Investissements S.A., Luxembourg	29042
		Vainker & Associates, S.à r.l., Luxembourg ...	29058
		Vandemoortele International Finance S.A., Luxembourg	29058
		Venlo S.A. Holding, Luxembourg	29044
		Westley International S.A., Luxembourg	29059

SOCIETE DE PARTICIPATION FILUNOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 6.739.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour la Société
FIDUCIARE REVISION MONTBRUN S.C.
Signature.

(24815/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

SOPARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.824.

Le bilan au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 1998, vol. 508, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juin 1998.

Signature.

(24821/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

SOPHIZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 41.994.

Constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 53 du 4 février 1993. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 322 du 3 septembre 1994 et en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 210 du 13 mai 1995.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 1998.

(24822/546/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

U.P.I. - UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.793.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 1998.

Signature.

(24834/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

U.P.I. - UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.793.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 juin 1998 à Luxembourg

L'assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24835/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

SUNDANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 45.699.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels

(24823/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

TAYOTOSHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 avril 1998

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission de Madame Anne de la Vallée Poussin en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

2. Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Madame Anne de la Vallée Poussin, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu le 1^{er} mercredi du mois d'août à 15.00 heures.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24825/010/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

TIBOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.460.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 1998, vol. 508, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 1998.

Signature.

(24828/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

TINFOS LUXEMBOURG.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.213.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1998.

Signature.

(24829/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

TEAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 6.329.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(24826/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

TEAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 6.329.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 6 mai 1998

L'assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Pierre Gustin, décidée par le conseil général le 9 février 1998.

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de MM. Philippe Coens, Henri Dequae, Pierre Gustin et Yves Mertens pour une durée d'un an. Leur mandat viendra à échéance après l'assemblée générale ordinaire de 1999, qui statuera sur les comptes de 1998.

Le mandat du commissaire aux comptes M. R.J. Verschueren vient également à échéance. L'assemblée renouvelle le mandat de M. Verschueren comme commissaire aux comptes pour une durée d'un an. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 1998.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24827/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

TM COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.309.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 52, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 1998.

Signature.

(24830/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

TREUVERKEHR LUXEMBOURG.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 24.196.

Constituée par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 avril 1986, acte publié au Mémorial C 190 du 9 juillet 1986.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Riehl

(24831/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

TREUVERKEHR LUXEMBOURG.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 24.196.

Constituée par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 avril 1986, acte publié au Mémorial C 190 du 9 juillet 1986.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Riehl

(24832/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

VENLO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.329.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1998, vol. 508, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 1998.

Signature.

(24838/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

ACORN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the nineteenth day of May.

Before the undersigned Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ACORN STORAGE S.A., a société anonyme, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a corporation formed by a deed of the undersigned notary on May 18th, 1998, which will be filed with the registration authorities with this deed,

duly represented by M^e Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a resolution adopted at the General Meeting of Shareholders of ACORN STORAGE S.A. held on the 18 May, 1998, pursuant to the formation of the corporation.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed by those present a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ACORN PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties. The Company may furthermore take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. Shares available for subscription shall be offered to the existing shareholders on a preferential and rateable basis.

Art. 8. Each share carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per share. The joint owners must appoint one single representative to represent them vis-à-vis the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to persons who are not existing shareholders with the agreement given in a general meeting by shareholders representing at least three quarters of the share capital under the conditions set out in article 11. In the event of the death of a shareholder, the approval of at least 3/4 of the shares held by the surviving shareholders must be obtained for a transfer of the shares of the deceased shareholder to a person who is not an existing shareholder. However, the approval of a general meeting of shareholders is not required in the event that the shares are transferred either to ancestors, descendants or the surviving spouse of the deceased shareholder.

Art. 11. A shareholder who wishes to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail, indicating the number of shares which he wishes to transfer and the names, first names, occupations and domiciles of the proposed transferees.

The other shareholders have a right of pre-emption in respect of the shares which it is proposed to transfer. This right is rateable to the proportion of shares held by each shareholder. The non-exercise, in total or in part, of the shareholders right of pre-emption increases the rights of other shareholders. Shares may never be divided; if the number of shares to be transferred is not exactly proportional to the number of shares in respect of which the right of pre-emption is exercised, the surplus of shares shall, in the absence of agreement, be allocated at random. A shareholder who intends to exercise his right of preemption must inform the other shareholders by registered mail within two months of receipt of the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the rights originating from an increase which is occasioned by the failure of another shareholder to avail of his pre-emptive right pursuant to the provisions of the preceding paragraph, shareholders will be entitled to an additional period of one month commencing on the expiration of the two months, term granted to the shareholders to make known their intention concerning the exercise of the right of preemption.

The price payable in respect of these shares shall be agreed between transferor and transferee(s) or in the absence of agreement, a tax and accountancy expert shall be appointed by agreement between transferor and transferee(s) and

in the event that the parties fail to agree on such appointment, by an independent expert appointed by the commercial court which has competence over the Company, at the request of the first of the parties to apply.

The expert shall furnish a report on the price within the month following his nomination. He shall have access to all records and other documents of the Company which he requires to carry out this task.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. Vis-à-vis third parties, the manager(s) has (have) the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which determines the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. The Company shall not be dissolved by reason of the death or resignation of a manager.

Art. 16. The manager(s) shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to commitments validly made by them in the name of the Company. They are authorised agents and are only responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. The voting rights of each shareholder shall be equal to the number of shares held by such shareholder. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions shall be adopted at a general assembly by a majority vote of shareholders in accordance with the provisions of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended. Resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority vote of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions shall be recorded in a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and terminate on thirty-first of December.

Art. 20. Each year, on the thirty-first of December, the books shall be closed and the manager(s) shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits shall be set aside for the establishment of the reserve required by law, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance is freely available to the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be shareholders, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. For any matters not specifically regulated by these articles, the shareholders shall refer to the current legal provisions.

Statement

The undersigned notary confirms that the conditions of article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, have been satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 1998.

Subscription

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ACORN STORAGE S.A., mentioned above.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately seventy thousand francs (70,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
2. Is appointed as manager for a one year term of office:

W. Joseph Houlihan, Managing Director of Security Capital (EU) Management Group S.A., residing in Maastricht, The Netherlands.

The Manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole signature.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ACORN STORAGE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, une société constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 1998, lequel sera soumis avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement,

dûment représentée par Maître Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du ACORN PROPERTIES S.A. du 18 mai 1998, conformément à l'acte de constitution de ladite société.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ACORN PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers. En outre, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt livres Sterling (GBP 20,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les 3/4 des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption

doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions de l'alinéa précédent, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre le cédant et le ou les cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par le cédant et le ou les cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'aurait qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 1998.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ACORN STORAGE S.A., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de dix mille livres Sterling (GBP 10.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ soixante-dix mille francs (70.000,-).

Résolutions de l'Associée unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. Est nommé comme gérant pour une durée d'un an.

- W. Joseph Houlihan, Managing Director de Security Capital (EU) ManagementGroup S.A., demeurant à Maastricht, Pays-Bas.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Kass, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 107S, fol. 94, case 6. – Reçu 5.994 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 juin 1998.

F. Baden.

(24842/200/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

ACORN STORAGE S.A., Société Anonyme.

Registered office : L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eighteenth day of May.

Before the undersigned Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY, a société anonyme, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

duly represented by M^e Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on the 15th of May, 1998.

2) SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

duly represented by M^e Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on the 15th of May, 1998.

The aforementioned proxies will remain attached to this document.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company (société anonyme) which they declare organised among themselves.

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established a corporation in the form of a société anonyme, under the name of ACORN STORAGE S.A.

Art. 2. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, control, development and management of its portfolio.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity and shall not maintain a commercial establishment open to the public.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any activities which it may deem directly or indirectly useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining however always within the limits established by the law of July 31, 1929, on holding companies and by article 209 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the «1915 Law»).

Art. 4. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

II. Share Capital, Shares

Art. 5. The issued capital is set at twenty five thousand Pounds Sterling (GBP 25,000.-) consisting of six thousand two hundred and fifty (6,250) shares of a par value of four Pounds Sterling (GBP 4.00) per share, entirely paid up.

The authorised capital is fixed at four hundred million Pounds Sterling (GBP 400,000,000.-), consisting of one hundred million (100,000,000) shares of a par value of four Pounds Sterling (GBP 4.00) per share. The subscribed capital and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

During the period of five years from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the directors are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued).

Within the five year period referred to in the third paragraph of this Article 5 and within the limit of the authorised capital, the board of directors is authorised to issue convertible debt securities to such persons and at such conversion prices and on such other terms and conditions as the board of directors shall consider from time to time to be in the best interest of the corporation and without reserving to existing shareholders a preferential right to subscribe for such convertible debt securities or the shares underlying such convertible debt securities.

Consideration for shares to be issued by the corporation may be paid by contributions in cash or in kind. Contributions in kind must be made in accordance with Article 26-1 of the 1915 Law and thus are subject to a valuation report from a Luxembourg auditor.

Art. 6. The shares of the corporation are and will be in registered form.

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the 1915 Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions may be issued by the corporation in which case such certificates shall be signed by two directors or any duly authorised agent appointed to that effect by the board of directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name one single attorney to present the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

The transfer of Shares of the corporation may be subject to certain restrictions as shall be specified in agreements to be entered into from time to time between the relevant shareholders and, if appropriate, the corporation.

III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation. The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convened by request of shareholders representing at least 20% of the corporation's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of June at 3.30 p.m. in Luxembourg-City at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

IV. Board of Directors

Art. 9. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors may choose from among its members a chairman and vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman (if any) or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman (if any) shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors. In the absence of the chairman, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors seven days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the reunion to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (if any) or, in his absence, by the vice-chairman (if any), or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the 1915 Law the daily management of the corporation and the representation of the corporation in relation to this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly to be appointed and dismissed by the board of directors who shall set their powers. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders. The corporation may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The corporation will be bound by the joint signature of any two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the Corporation

Art. 14. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

VI. Accounting Year, Balance

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty first day of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for by Article 67-1 of the 1915 Law.

IX. Final Clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the law of 31 July 1929 on holding companies.

Transitional Dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first day of December, 1998.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg on the last Wednesday of June, 1999.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares as mentioned hereafter:

1) SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY	6,249 shares
2) SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A.	<u>1 share</u>
Total:	6,250 shares

All the shares have been entirely paid up in cash so that the aggregate amount of twenty-five thousand Pounds Sterling (GBP 25,000.-) is as of now available to the corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the corporation as a result of its formation are estimated at approximately one hundred and fifty thousand francs (150,000.- LUF).

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to the holding of an extraordinary general meeting. Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following persons are appointed directors:
 - Darcy B. Boris, Vice-President of SECURITY CAPITAL REAL ESTATE RESEARCH GROUP INCORPORATED, residing in Brussels, Belgium
 - W. Joseph Houlihan, Managing Director of SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT GROUP S.A., residing in Maastricht, The Netherlands
 - Gerios Rovers, Vice-President of SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT GROUP S.A., residing in Maastricht, The Netherlands
3. The following person is appointed statutory auditor:
PRICE WATERHOUSE, S.à r.l., 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
4. The address of the Corporation is set at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended as of December 31, 1998.
6. The general meeting resolves that the Corporation shall act as founding shareholder of a limited liability company («société à responsabilité limitée») to be incorporated under the name of ACORN PORPERTIES, S.à r.l. The purpose of the company will be «the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate companies. The company may furthermore take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose.»
The general meeting resolves to appoint and hereby appoints M^e Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg with full power of substitution to represent the corporation at the deed of incorporation of ACORN PROPERTIES, S.à r.l. The proxy holder is authorised to determine the amount of the share capital of the company and to decide that this amount shall be ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) per share. The proxy holder is authorised to subscribe for five hundred (500) shares in the name and on the account of the company. The proxy holder is given all power to make any statement, cast all votes, sign all minutes of meetings and other documents, do everything which is lawful, necessary or useful for the accomplishment of the matters referred to above and the incorporation of the above named company and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Companies, Registrar and to any publication in the «Mémorial» and the corporation undertakes that it shall ratify all such acts of the proxy holder if and when called upon to do so.
7. The general meeting, according to Article 60 of the 1915 Law, authorises the board of directors to delegate the daily management of the corporation and the representation of the corporation in relation with this management to any of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix huit, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY, société anonyme, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

dûment représentée par Maître Francis Kass, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 15 mai 1998.

2) SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, dûment représentée par Maître Francis Kass, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 15 mai 1998.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme qualifiée de société anonyme sous la dénomination de ACORN STORAGE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'alinéation par vente, échange ou toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société ne poursuivra pas directement une activité industrielle et elle ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autrement.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière qui se révèle directement ou indirectement utile à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant néanmoins toujours dans les limites établies par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, et par l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à vingt-cinq mille livres Sterling (GBP 25.000,-) représenté par six mille deux cents cinquante (6.250) actions d'une valeur nominale de quatre livres Sterling (GBP 4,-) chacune, entièrement libérées. Le capital autorisé est fixé à quatre cent millions de livres Sterling (GBP 400.000.000,-), représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale de quatre livres Sterling (GBP 4,-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents Statuts, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'ils déterminent (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre).

Durant la période de cinq ans mentionnée au troisième paragraphe du présent Article 5 et dans la limite du capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations convertibles à telles personnes, à tel prix de conversion et à tels autres termes et conditions qu'il considère le moment venu comme étant de l'intérêt de la Société et sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription à ces obligations convertibles, ou aux actions y relatives.

La contrepartie des actions à émettre par la société peut consister en apports en numéraire ou en nature. Les apports en nature doivent être effectués conformément à l'Article 26-1 de la Loi de 1915 et font l'objet d'un rapport d'évaluation.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'Article 39 de la Loi de 1915. La propriété des actions nominatives s'établit

par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou par un représentant dûment autorisé par le conseil d'administration.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Le transfert d'actions de la société pourra être soumis à des restrictions telles que stipulées le moment venu dans des conventions entre actionnaires et le cas échéant la société.

III. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant 20% au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à quinze heures trente. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour une période qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président (le cas échéant) présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins sept jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président (le cas échéant) ou, en son absence, par le vice-président, (le cas échéant) ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'Article 60 de la Loi de 1915, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le conseil d'administration qui déterminera leurs pouvoirs. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective de deux des administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. Exercice Social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui constatera la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi de 1915.

IX. Dispositions Finales - Loi Applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions Transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, le dernier mercredi du mois de juin en 1999.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY	6.249 actions
2) SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A.	1 action
Total:	6.250 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt-cinq mille livres Sterling (GBP 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ cent cinquante mille francs (150.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires aux comptes à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - Darcy B. Boris, Vice-President de SECURITY CAPITAL REAL ESTATE RESEARCH GROUP INCORPORATED, demeurant à Bruxelles, Belgique
 - W. Joseph Houlihan, Managing Director de SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT GROUP S.A., demeurant à Maastricht, Pays-Bas;
 - Gerios Rovers, Vice-President de SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT GROUP S.A., demeurant à Maastricht, Pays-Bas.
3. A été nommé commissaire aux comptes:
PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est établie à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998.

6. L'assemblée générale décide que la société agira en tant qu'actionnaire fondateur d'une société à responsabilité limitée devant être constituée sous la dénomination de ACORN PROPERTIES, S.à r.l. L'objet de cette société sera «l'acquisition et la vente de propriétés immobilières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que l'accomplissement de toutes opérations relatives à des sociétés immobilières. La société peut prendre en outre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle estime utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

L'assemblée générale décide de nommer et nomme par les présentes Maître Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, avec plein pouvoir de substitution, en vue de représenter la société à l'acte de constitution de ACORN PROPERTIES, S.à r.l. Le mandataire est autorisé à déterminer le montant du capital social de ladite société et à décider que ce montant sera de dix mille livres Sterling (GBP 10.000,-), divisé en cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de quatre livres Sterling (GBP 4,-) par action. Le mandataire est autorisé à souscrire cinq cents (500) parts au nom et pour le compte de la société. Tous pouvoirs sont conférés au mandataire pour faire toute déclaration, participer à tout vote, signer tous procès-verbaux d'assemblées et autres documents, faire tout ce qui est légal, nécessaire ou utile en vue de l'accomplissement des tâches décrites ci-dessus et de la constitution de la société susnommée et de procéder, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, à toute immatriculation de la société au registre de commerce et à toute publication au Mémorial et la société s'engage à ratifier tous pareils actes du mandataire au cas où et dès lors qu'elle en est requise.

7. L'assemblée générale, conformément à l'Article 60 de la Loi de 1915, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 107S, fol. 94, case 1. – Reçu 14.888 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1998.

F. Baden.

(24843/200/485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

büro-SERVICING COMMERCIALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1271 Luxembourg-Hamm, 11, rue Thomas Byrne.

R. C. Luxembourg B 20.519.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Wirtz, commerçant, demeurant à L-5444 Schengen, 39, Killebësch.

2.- Monsieur Patrick Clement, employé communal, demeurant à L-1271 Luxembourg-Hamm, 11, rue Thomas Byrne.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée büro-SERVICING COMMERCIALE, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange en date du 20 mai 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 205 du 13 août 1983,

modifiée suivant actes reçus par le notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg en date du 7 juillet 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 319 du 10 novembre 1987, et en date du 9 août 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 296 du 9 novembre 1988,

modifiée suivant actes reçus par le notaire Alphonse Lentz de résidence à Remich en date du 8 février 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 187 du 13 mai 1994, et en date du 4 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 621 du 6 décembre 1995.

Que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 20.519.

Que ladite société a un capital social de 3.250.000,- LUF représenté par 3.250 parts sociales réparties comme suit:

- Monsieur Jean Wirtz, prénommé, 1.950 parts sociales;
- Monsieur Patrick Clement, prénommé, 1.300 parts sociales.

Ensuite les comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Le prénommé associé Jean Wirtz, cède par les présentes toutes ses parts sociales, à savoir 1.950, à l'associé Patrick Clement, prénommé, ici présent et qui accepte et qui devient donc seul et unique associé.

Ladite cession prend effet à partir du 1^{er} juin 1998.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de dix mille francs (10.000,- LUF) que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont quittance et titre par le cédant.

Monsieur Jean Wirtz, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associé unique Monsieur Patrick Clement, prénommé, a pris les décisions suivantes:

Gérance

Pleine et entière décharge est donnée à Monsieur Jean Wirtz, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société. Le nombre de gérants est fixé à deux.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Jean Wirtz, prénommé.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée Monsieur Patrick Clement, prénommé.

Transfert du siège

Le siège social est transféré au 11, rue Thomas Byrne à L-1271 Luxembourg-Hamm.

Modification des statuts

En conséquence de la cession de parts ci-avant, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à trois millions deux cent cinquante mille francs (3.250.000,- LUF) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, toutes attribuées à l'associé unique Monsieur Patrick Clement, employé communal, demeurant à L-1271 Luxembourg-Hamm, 11, rue Thomas Byrne.»

De tout ce qui précède le notaire a dressé le présent procès-verbal.

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société et sont évalués sans nul préjudice à 20.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Wirtz, P. Clement, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 108S, fol. 42, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 juin 1998.

P. Decker.

(24903/206/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

büro-SERVICING COMMERCIALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1271 Luxembourg-Hamm, 11, rue Thomas Byrne.

R. C. Luxembourg B 20.519.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P. Decker
Le notaire

(24904/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

TRINITY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 1998

1. La démission des administrateurs, Messieurs Serge Thill, Roger Caurla et Toby Herkrath, est acceptée.
2. Messieurs Ivo Monti, employé privé, demeurant à Cademario (CH), Luigi Zanetti, employé privé, demeurant à Lugano (CH) et Madame Marilena Monti, employée privée, demeurant à Carona (CH) sont nommés administrateurs pour un terme statutaire de 6 ans, prenant fin lors de l'assemblée statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour TRINITY HOLDING S.A.

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24833/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

VAINKER & ASSOCIATES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 40.994.

Les associés VAINKER & ASSOCIATES société à responsabilité limitée, qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 8 juin 1998 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Ont décidé de changer le siège social de la société. Le nouveau siège social se trouve à 54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

VAINKER & ASSOCIATES
Société à responsabilité limitée
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24836/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

AGYD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 46.993.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 8 juin 1998 à 11.00 heures

Résolution

1. Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24878/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

VANDEMOORTELE INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 29.563.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (11.436.151,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 1998.

Signature.

(24837/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

WESTLEY INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.040.

Constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 422 du 29 août 1996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 1998.

WESTLEY INTERNATIONAL
Société anonyme
Signature

(24841/546/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

AIGLE ROYAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 59.640.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 8 juin 1998 à 10.30 heures

Résolution

1. Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24879/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

ALLGEMEINE INDUSTRIE-FINANZ HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 61.936.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 juin 1998 à 8.00 heures

Résolution

1. Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24882/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

BREITFELD TEILHABERGESELLSCHAFT A.G. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.
R. C. Luxembourg B 23.724.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 1998 accepte unanimement la nomination des administrateurs, Maître Marleen Watte-Bollen, avocat à Luxembourg, la société MARS MANAGEMENT S.A., ayant son siège à Luxembourg, la COMPAGNIE MOBILIERE PITTEURS S.e.c.s., et la nomination du commissaire aux comptes, la société CAPITAL CORP. S.A., en remplacement des administrateurs, Madame Fernande Brandt, demeurant à Luxembourg, Neudorf, Monsieur Claude Michels, demeurant à Remich, Monsieur Valère Moelibecq, demeurant à Bereldange, et du commissaire, Monsieur Albert Donven, demeurant à Bridel, démissionnaires.

L'A.G.O. accepte unanimement que la COMPAGNIE MOBILIERE PITTEURS S.e.c.s., est nommée administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Valère Moelibecq, démissionnaire.

L'A.G.O. a pris acte du changement d'adresse de la société, à savoir 5, rue Auguste Liesch à L-1937 Luxembourg.
Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1998, vol. 508, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24900/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

TATUS CONSULTING, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Herr M. Scarnato demissioniert per heute von seinem Amt als Verwaltungsrat der TATUS CONSULTING, G.m.b.H. Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 77, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24824/762/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1998.

BRISTOL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.355.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 15 juin 1998 à 9.30 heures

Résolution

Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

N. Pollefort

Administrateur

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24901/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 38.667.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 9 juin 1998 à 14.30 heures

Résolution

1. Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24902/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CAISSE RURALE RAIFFEISEN ROESER/UELZECHTDALL,

Société Coopérative.

Siège social: Crauthem.

R. C. Luxembourg B 20.318.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze juin à Livange, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative CAISSE RURALE RAIFFEISEN ROESER/UELZECHTDALL avec siège à Roeser.

La caisse CAISSE RURALE RAIFFEISEN ROESER/UELZECHTDALL fut constituée sous forme de société coopérative sous le régime de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par acte sous seing privé du 21 mai 1941.

Par décision de son assemblée générale extraordinaire du 21 mars 1946, publié au Mémorial C n° 43, Recueil Spécial du 21 septembre 1946, elle adopta le régime d'une association agricole basée sur l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945 portant révision de la loi du 27 mars 1900 sur l'organisation des associations agricoles.

Et dont les statuts furent modifiés par la suite suivant décisions des assemblées générales extraordinaires en date des 16 mars 1983, publiée au Mémorial C annexe n° 7 du 17 août 1983, 3 avril 1987, publiée au Mémorial C annexe n° 198 du 14 juillet 1987, 13 mai 1994, publiée au Mémorial C n° 391 du 12 octobre 1994, et 5 avril 1995, publiée au Mémorial C n° 341 du 25 juillet 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond Weydert, demeurant à Hesperange. Sur proposition du président, l'assemblée nomme secrétaire, Monsieur Constant Kemp demeurant à Bivange, et scrutateurs, Messieurs Joseph Kagen, demeurant à Junglinster, et Roger Weissen, demeurant à Itzig.

Le président et les scrutateurs constatent que la convocation de la présente assemblée a eu lieu moyennant soit une publication au siège de la CAISSE RURALE RAIFFEISEN et au tableau d'affichage officiel de la commune concernée, soit par des lettres missives adressées aux associés.

L'ordre du jour est le suivant:

1.) Transfert du siège social de Roeser à Crauthem.

2.) Modification de l'article 2 alinéa premier pour le mettre en concordance avec la résolution indiquée ci-dessus et lui donner la teneur suivante:

«Son siège social est établi à Crauthem, il peut être transféré en tout autre endroit à l'intérieur de la limite territoriale fixée à l'article 1^{er} par décision de son conseil d'administration.»

Conformément à l'article 52 des statuts, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts que si l'assemblée réunit les deux tiers des associés.

Une première assemblée générale extraordinaire, qui s'est réunie le 24 avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit n'a pas été régulièrement constituée, étant donné que la proportion des deux tiers n'était ni présente ni représentée.

Conformément aux dispositions statutaires, une seconde assemblée peut être convoquée et délibérer, quelque soit le nombre des associés présents ou représentés.

Il résulte d'une liste de présence qui restera annexée à la présente que 17 membres sur 116 membres sont présents ou représentés, et que dès lors l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée approuve ces déclarations et constatations.

Après délibération, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

adoptée par 17 voix pour, 0 contre, et 0 abstentions.

L'assemblée générale décide le transfert du siège social de Roeser à Crauthem.

L'assemblée générale décide la modification de l'article 2 alinéa premier pour le mettre en concordance avec la résolution indiquée ci-dessus et lui donner la teneur suivante:

«Son siège social est établi à Crauthem, il peut être transféré en tout autre endroit à l'intérieur de la limite territoriale fixée à l'article 1^{er} par décision de son conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Fait en double à Livange, le 11 juin 1998.

Et après lecture faite, le président, le secrétaire et les scrutateurs ont signé, aucun autre associé n'ayant demandé à signer.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24909/030/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CALLAWAY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.242.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 13 mai 1998

1. Les démissions de Messieurs Luc Leroi et Joeri Steeman, en tant qu'Administrateurs, ainsi que celle de Monsieur Jacques Bonnier de son poste de Commissaire aux Comptes, sont acceptées. Pleine et entière décharge leur est donnée jusqu'à la date de leur démission.

2. Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier, est nommé Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 13 mai 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24910/011/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

ESOFAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 18.086.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 1997

Monsieur Lodewijk Durieux, directeur général, demeurant à Mariakerke (B) est appelé aux fonctions d'administrateur pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 16 juin 1998.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24952/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BUGATTI INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2326 Luxembourg, 8, rue Nicolas Petit.
R. C. Luxembourg B 33.787.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme DOMA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
- b) Madame Liette Gales, employée privée, demeurant à Waldbredimus.

2.- La société anonyme YGREK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Robert Becker, préqualifié;
- b) Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée BUGATTI INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2326 Luxembourg, 8, rue Nicolas Petit, R.C. Luxembourg section B numéro 33.787, a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 24 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 411 du 7 novembre 1990;

- que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent que:

a) la société anonyme BUGATTI INTERNATIONAL S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-2326 Luxembourg, 8, rue Nicolas Petit, a cédé suivant contrat de cession de parts sociales sous seing privé en date du 20 février 1998 quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales dans la prédite société BUGATTI INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l. à la société anonyme DOMA HOLDING S.A., prédésignée;

b) Monsieur Jean-Marc Borel, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg, a cédé suivant contrat de cession de part sociale sous seing privé en date du 20 février 1998 une (1) part sociale dans la prédite société BUGATTI INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l. à la société anonyme YGREK HOLDING S.A., prédésignée.

Les associés considèrent les cessions de parts prémentionnées comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions cinq cent mille francs (4.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) à la somme de cinq millions de francs (5.000.000,- LUF), par la création et la souscription de quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales nouvelles de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées de l'accord de tous les associés par l'associé DOMA HOLDING S.A., prédésignée, moyennant apport en numéraire de la somme de quatre millions cinq cent mille francs (4.500.000,- LUF) de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions de francs (5.000.000,- LUF) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société anonyme DOMA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	4.999
2.- La société anonyme YGREK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, une part sociale	<u>1</u>
Total: cinq mille parts sociales	5.000

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur de tous brevets et droits de marque ainsi que d'autres droits se rattachant à ces brevets et droits de marque ou pouvant les compléter ainsi que l'achat, la mise en valeur et l'exploitation de biens immobiliers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En outre la société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de

valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financière.

La société est autorisée à procéder à toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières dans le cadre de son objet social.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l. et de donner en conséquence à l'article quatre des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l.».

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de quatre-vingt-cinq mille francs, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Becker, L. Gales, C. Cahen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juin 1998, vol. 503, fol. 42, case 1. – Reçu 45.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 1998.

J. Seckler.

(24905/231/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2326 Luxembourg, 8, rue Nicolas Petit.

R. C. Luxembourg B 33.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 1998.

J. Seckler.

(24906/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CANILLAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 60.388.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 8 juin 1998 à 14.00 heures

Résolution

1. Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24911/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CAISSE PRIVEE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: B-1050 Bruxelles, 2, place du Champ de Mars.

R. C. Luxembourg B 36.384.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1998.

M.-J. Vanderstraeten.

(24907/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CAISSE PRIVEE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: B-1050 Bruxelles, 2, place du Champ de Mars.
R. C. Luxembourg B 305.366.

—
Extrait du rapport annuel 1997

Conseil d'Administration:

M. Hubert Fabri, Président;
M. René Bastin, Administrateur;
M. Christian Bellin*, Administrateur;
M. Vincent Bollore, Administrateur;
M. François t'Kint de Roodenbeke, Administrateur;
Comte de Ribes, Administrateur;
S.A. SOCFIN, représentée par Mme Brigitte Fabri, Administrateur;
M. Pierre Vansteenkiste**, Administrateur.

Dirigeants de la CAISSE PRIVEE BANQUE S.A., Succursale de Luxembourg

M. Bernard de Romrée de Vichenet***, Directeur;
M. Didier Galy****, Directeur;
M. Michel Horgnies, Directeur.

* depuis le 10.03.1998

** jusqu'au 10.03.1998

*** depuis le 22.01.1998

**** jusqu'au 22.01.1998

Pour CAISSE PRIVEE BANQUE S.A.
Succursale de Luxembourg
B. de Romrée de Vichenet

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(24908/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CAR BUSINESS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.171.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 13 mai 1998

1. Les démissions de Messieurs Luc Leroi et Joeri Steeman, en tant qu'Administrateurs, ainsi que celle de Monsieur Jacques Bonnier de son poste de Commissaire aux Comptes, sont acceptées. Pleine et entière décharge leur est donnée jusqu'à la date de leur démission.

2. Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier, est nommé Commissaire aux Comptes.
Luxembourg, le 13 mai 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24913/011/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CHARLIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 60.663.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 8 juin 1998 à 15.00 heures

Résolution

1. Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24919/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CATERING INVEST CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.656.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 27 avril 1998

Les démissions de Messieurs Xavier Leydier, employé privé, demeurant à Thionville (F) et Peter Dekelver, employé privé, demeurant à Kleinbettingen, sont acceptées. Pleine et entière décharge leur est donnée jusqu'à la date de leur démission.

Luxembourg, le 27 avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508. fol. 9, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24914/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CAVITE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 20.556.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 8 juin 1998 à 14.30 heures

Résolution

1. Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508. fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24915/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

C.E.F.A.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 43.439.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de C.E.F.A.T. S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.439, constituée suivant acte notarié en date du 19 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 288 du 15 juin 1993.

Les statuts furent modifiés suivant acte notarié en date du 24 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 41 du 26 janvier 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Bagnouls, employé de banque, demeurant à Marly (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Evelyne Etienne, directrice administrative, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Laurent Salmon, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quarante mille (40.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Décision de dissoudre la Société.

2) Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

NATEXIS BANQUE (LUXEMBOURG), ayant son siège à L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures comptables de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Bagnouls, E. Etienne, L. Salmon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1998, vol. 835, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 1998.

J.-J. Wagner.

(24916/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CEBTFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 53.292.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour la société CEBTFIN HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(24917/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CEFRALUX, CENTRALE ELECTRIQUE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1998.

CEFRALUX

Société à responsabilité limitée

Signature

(24918/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CHIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Italie, Milano, Via Mario Pagano 31.

EXTRAIT

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 241 du 15 avril 1998.

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 28 mai 1998, que la société CHIP S.A., a transféré son siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg, à Milano, Via Mario Pagano 31 (Italie).

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 1998.

J. Seckler

Notaire

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 1998, vol. 503, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(24920/231/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

COFALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 26.154.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(24921/684/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

COFINEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.148.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue à Luxembourg, le 19 mai 1998

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Carl Speecke, Guy Rock et Jean-Luc Jacquemin ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Nico Weyland, sont renouvelés pour une nouvelle durée statutaire de six ans. La démission de Monsieur Xavier Leydier, employé privé, demeurant à Thionville (F) est acceptée. Pleine et entière décharge lui est donnée jusqu'à la date de sa démission.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24922/011/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

COMMUNICATION AND TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 43.810.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMMUNICATION AND TECHNOLOGY S.A. établie et ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner de résidence à Bettembourg en date du 22 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 338 du 26 juillet 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 43.810.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Mademoiselle Anne Thonon, administrateur, demeurant à B-1200 Woluwé-Saint-Lambert, 261, avenue de Mai.

La présidente nomme secrétaire Monsieur Patrick Ittah, directeur, demeurant à D-54311 Trierweiler, 3, Schneidersberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Marie Gérard Raulet, conseiller fiscal, demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, 87, rue du Dauphiné.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des actions en actions nominatives et modification afférente de l'article 5 alinéa 3 des statuts.
2. Changement de la date de la réunion d'assemblée générale annuelle qui se réunira dorénavant au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de novembre à 11.00 heures et modification afférente de l'article 13 premier alinéa des statuts.
3. Changement de l'exercice social qui commencera dorénavant le 1^{er} juin de chaque année et finira le 31 mai de l'année suivante et modification afférente de l'article 14 des statuts. Par exception l'exercice 1998 comprendra la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 mai 1998.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide convertir les actions en actions nominatives et de modifier en conséquence le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Troisième paragraphe.** Les titres sont nominatifs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de la réunion de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence l'article 13 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de novembre à 11.00 heures.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social et:

- de modifier en conséquence l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} juin de chaque année et finit le 31 mai de l'année suivante.»

- par exception l'exercice 1998 comprendra la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 mai 1998.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte avec le notaire.

Signé: A. thonon, P. Ittah, G. Raullet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1998, vol. 108S, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 juin 1998.

P. Decker.

(24926/206/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

COMMUNICATION AND TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 43.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(24927/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

COMPUVISION MEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.647.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 janvier 1998

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

COMPUVISION MEDIA HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(24928/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

ESTAMBRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 13.092.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 4 mars 1998

Les démissions de Messieurs Xavier Leydier et Peter Dekelver de leur poste d'Administrateur sont acceptées. Pleine et entière décharge leur est donnée jusqu'à la date de leur démission.

Luxembourg, le 4 mars 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24955/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

COLLIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 53.194.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 3 juin 1997

L'assemblée était ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée de Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Sonja Müller et l'assemblée a élu M. Jean-David van Maele scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 300 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31.12.1996
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Re-nomination et élection des membres du conseil d'administration
4. Election du commissaire aux comptes

Décisions:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31.12.1996 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31.12.1996 n'étant pas encore disponible la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs suivants:

Kamila Grant

Sonja Müller

Jean-David Van Maele

sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

4. Le commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED (anciennement CARNEGIE LIMITED), a été réélu jusqu'à la prochaine assemblée générale dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

K. Horsburgh

Président

S. Müller

Secrétaire

J.-D. van Maele

Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24923/759/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CAP CASTELL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

L'adresse du siège social est dénoncée.

Luxembourg, le 26 mai 1998.

G. Bouneou.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24912/999/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CORNICHE FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

H. R. Luxembourg B 59.199.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft CORNICHE FINANCE S.A., R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 59.199, mit Sitz in L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den damals in Düdelingen residierenden Notar Joseph Elvinger, am 30. April 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 442 vom 13. August 1997, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausendzweihundertfünfzig Franken (1.250,- LUF).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Bühlmann, Privatbeamter, wohnhaft in Junglinster.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Sylvie Goffin, Privatbeamtin, wohnhaft in Longlaville (Frankreich).

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Fräulein Valérie Fisson, Privatbeamtin, wohnhaft in Hapriaval (Belgien).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

I. Abänderung von Artikel 2 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irdgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern; darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaftern an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

2. Abänderung von Artikel 15 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zugeben:

«**Art. 15.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf die späteren Änderungen verwiesen.»

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die bestehende Holding-Aktiengesellschaft in eine Finanzbeteiligungsgesellschaft unter der Form einer Aktiengesellschaft umzuwandeln und dementsprechend Artikel zwei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irdgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern; darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaftern an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel fünfzehn der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 15.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf die späteren Änderungen verwiesen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zwanzigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Bühlmann, S. Goffin, V. Fisson, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 1998, vol. 503, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Juni 1998.

J. Seckler.

(24929/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

CORNICHE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 59.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 1998.

J. Seckler.

(24930/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**C.M.C., COMMUNICATION MEDIAS COURTAGE S.A., Société Anonyme,
(anc. C.M.D.B. LUXEMBOURG S.A., COMMUNICATION-MEDIAS-DIFFUSION-BELUX S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 58.221.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMMUNICATION-MEDIAS-DIFFUSION-BELUX S.A. en abrégé C.M.D.B. LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-7452 Lintgen, 25, rue Kaasselt, Castellum Kaasselt,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 292 du 12 juin 1997,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 58.221.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Louis, gestionnaire, demeurant à B-1030 Bruxelles, 8, rue Devreese.

Le président nommé secrétaire Monsieur Freddy Maenhout, gérant de société, demeurant à B-6111 Landelies, 17, rue de l'Espinette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Louis, producteur de films, demeurant à L-9665 Liefrange, Burewee 22.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en C.M.C. COMMUNICATION MEDIAS COURTAGE S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de C.M.C. COMMUNICATION MEDIAS COURTAGE.»

2. Transfert du siège social de Lintgen vers L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue et modification afférente de l'article 2 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

3. Modification de l'objet social en ajoutant l'activité «courtage de matières» et modification afférente de l'article 4 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** La société a pour objet la production et la distribution de productions audiovisuelles, le courtage de matières, ainsi que la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.»

4. Acceptation de la démission avec décharge au commissaire Jacques Hasoppe et remplacement de celui-ci par la société anonyme INTERNATIONAL COMPANY SERVICE LUXEMBOURG avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

5. Acceptation de la démission avec décharge à l'administrateur Monsieur Jean-Marie Louis, gestionnaire, demeurant à B-1030 Bruxelles, 8, rue Devreese et remplacement par la société de droit de l'Etat du Delaware LION PRODUCTIONS INC.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en C.M.C. COMMUNICATION MEDIAS COURTAGE S.A. et en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de C.M.C. COMMUNICATION MEDIAS COURTAGE.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Lintgen vers L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue et de modifier en conséquence l'article 2 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'objet social l'activité «courtage de matières» et de modifier en conséquence l'article 4 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** La société a pour objet la production et la distribution de productions audiovisuelles, le courtage de matières, ainsi que la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire Jacques Hasoppe et lui donne pleine et entière décharge. L'assemblée nomme en remplacement la société anonyme INTERNATIONAL COMPANY SERVICE LUXEMBOURG avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Cinquième et Dernière résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Marie Louis, gestionnaire, demeurant à B-1030 Bruxelles, 8, rue Devreese en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué et lui donne pleine et entière décharge.

L'assemblée nomme administrateur en remplacement la société de droit de l'Etat du Delaware LION PRODUCTIONS INC. établie et ayant son siège social à Dover, 15, Loockerman Street, représentée par son vice-président Monsieur Jean-Marie Louis, gestionnaire, demeurant à B-1030 Bruxelles, 8, rue Devreese.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.15 heures.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à LUF 20.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.- M. Louis, F. Maenhout, C. Louis, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1998, vol. 108S, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 juin 1998.

P. Decker.

(24924/206/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**C.M.C., COMMUNICATION MEDIAS COURTAGES S.A., Société Anonyme,
(anc. C.M.D.B. LUXEMBOURG S.A., COMMUNICATION-MEDIAS-DIFFUSION-BELUX S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 58.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(24925/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

FAUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.700.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 3 juin 1998

Les démissions de Messieurs Xavier Leydier, employé privé, demeurant à Thionville (F) et Peter Dekelver, employé privé, demeurant à Kleinbettingen, sont acceptées. Pleine et entière décharge leur est donnée jusqu'à la date de leur démission.

Luxembourg, le 3 juin 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24967/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

DAMANKO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 40.031.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 juin 1998 à 10.00 heures

Résolution

Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24931/046/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

DEROMA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.811.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1998.

DEROMA FINANCIERE S.A.
Signatures

(24932/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

DEROMA DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.812.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1998.

DEROMA DE PARTICIPATION S.A.
Signatures

(24933/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

DUFERCO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.354.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Bruno Bolfo, directeur d'entreprise, demeurant à 69000 Lugano, Suisse, Via Vicari 6,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du trente avril 1998, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme DUFERCO FINANCE HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.354, a été constituée suivant acte notarié en date du 12 janvier 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 113 du 28 avril 1988.

- Le capital social est fixé à cinq millions de dollars des Etats-Unis (5.000.000,- USD) représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

- Son mandat est devenu propriétaire des cinq cent mille (500.000) actions dont s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit. La dette actionnaire figurant au passif du bilan de la Société s'est éteinte par compensation suite à la dissolution de la Société.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la société dissoute à Luxembourg, 21, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 108S, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

F. Baden.

(24946/200/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

DESAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 53.711.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 juin 1998 à 10.30 heures

Résolution

Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24934/046/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

DORIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.499.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 mai 1998, enregistré à Grevenmacher, le 4 juin 1998, volume 503, folio 42, case 6:

I.- Que par acte reçu par le prédit notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, à la date du 29 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 298 du 21 juin 1993, il a été constituée une société anonyme sous la dénomination de "DORIANA S.A." avec siège social à 2233 Luxembourg, R.C. Luxembourg B numéro 43499, avec un capital social de soixante mille cinq cents deutsch Mark (60.500,- DEM), représenté par six cent cinq (605) actions de cent Deutsch Mark (100,- DEM) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'à la suite de la réunion de toutes les actions de la société dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute suivant décision de l'actionnaire unique.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Junglinster, le 16 juin 1998.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(24945/231/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme
(en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.455.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1998.

Pour DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE
BERATUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Société anonyme

(en liquidation)

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(24935/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.840.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1998.

Signature.

(24936/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.840.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 18 mai 1998

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Messieurs A. Schmitt, C. Paulus et J.P. Leburton ont été réélus en tant que membres du Conseil de Surveillance de la société. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

- KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue réviseur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Pour extrait conforme

M^e A. Schmitt

Mandataire

Pour copie conforme

M^e A. Schmitt

Avocat avoué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24937/275/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**DEVELOPPEMENT & FINANCEMENT DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 60.121.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 15 juin 1998 à 11.00 heures

Résolution

1. Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

N. Pollefort

Administrateur

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24942/046/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A.,**Société Anonyme.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.795.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1998.

Signature.

(24938/275/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1998.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A.,**Société Anonyme.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.795

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 18 mai 1998

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Messieurs P. Smith, C. Brown, T. Godber, D. Fabbri, D. Razzano, N. Murray, K. Fanezlow et A. Ciocchetti ont été réélus en tant qu'administrateurs de la société. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

- KPMG AUDIT, LUXEMBOURG a été réélu commissaire aux comptes de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Pour extrait conforme
Alex Schmitt
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24939/275/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

EDEL-FINANZ A.G., Aktiengesellschaft.Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 41.154.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 9 juin 1998 à 15.00 heures

Résolution

1. Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
N. Pollefort
Administrateur

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24947/046/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**TERRA-BASIC S.A., Société Anonyme,
(anc. ENTERTAINMENT INTERNATIONAL S.A.).**Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 48.531.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENTERTAINMENT INTERNATIONAL S.A., R.C. Luxembourg B numéro 48.531 ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 36, boulevard d'Avranches, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 1994, publié au Mémorial C numéro 499 du 3 décembre 1994, ayant un capital social d'un million trois cent mille francs luxembourgeois (1.300.000,- LUF), divisé en cent (100) actions de treize mille francs luxembourgeois (13.000,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à Wickrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonny Streff, chef du personnel, demeurant à Bereldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fatih Zabun, employé privé, demeurant à Bridel.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en TERRA-BASIC S.A.
2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Transfert du siège social de Luxembourg à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
4. Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.
5. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de terre et le transport y relatif, ainsi que toutes les activités susceptibles de favoriser l'activité principale.

Elle pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts, ainsi que l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

6. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire au 31 mai à 10.00 heures.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en TERRA-BASIC S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TERRA-BASIC S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, et en conséquence modifie le premier alinéa de l'article deux des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de terre et le transport y relatif, ainsi que toutes les activités susceptibles de favoriser l'activité principale.

Elle pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts, ainsi que l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 31 mai à 10.00 heures et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article treize des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation, le 31 mai à 10.00 heures.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, S. Streff, F. Zabun, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juin 1998, vol. 503, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 1998.

J. Seckler.

(24948/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**TERRA-BASIC S.A., Société Anonyme.
(anc. ENTERTAINMENT INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 48.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 1998.

J. Seckler.

(24949/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.796.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1998.

Signature.

(24940/275/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.796

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 18 mai 1998

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Messieurs P. Smith, R. Smith, C. Brown et T. Godber ont été réélus administrateurs de la société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes pour l'année se terminant au 31 décembre 1998.

- KPMG AUDIT, LUXEMBOURG a été réélu en tant que commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes pour l'année se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Pour extrait conforme

M^e Alex Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24941/275/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

DOGAN S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.242.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 433 du 29 octobre 1992. Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 274 du 8 juin 1993.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue le 26 mai 1998 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

Nomination d'un nouvel administrateur jusqu'en 2003 en la personne de:

Madame Patrizia Goglio, demeurant à I-Turin.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Pour la société DOGAN S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24943/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

ENTWICKLUNG-TECHNOLOGIE UND FINANZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 61.946.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 15 juin 1998 à 11.30 heures

Résolution

Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
N. Krafft
Administrateur

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24950/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

ESPACES ET LIGNES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Roodt/Syre.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitze zu Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ESPACES ET LIGNES, S.à r.l., mit Sitz in Roodt/Syre, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher, am 6. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 67 vom 17. Februar 1994, mit einem Kapital vom fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF).

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

1. Herr Carlo Backendorf, Rentner, wohnhaft zu L-6914 Roodt/Syre.

2. Herr Klaus Eiland, Dipl.-Textilingenieur, wohnhaft zu D-Mönchen-Gladbach.

3. Herr Stephan Peter Hössl, Student, wohnhaft zu D-35390 Giessen, Wilhelmstrasse, 38, hier vertreten durch Herrn Klaus Eiland, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Giessen, am 16. Mai 1998.

4. Die Aktiengesellschaft VINCA S.A., mit Sitz zu Roodt/Syre,

hier vertreten und dies annehmend, durch Herrn Carlo Backendorf, Rentner, wohnhaft zu Roodt/Syre,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Roodt/Syre, am 22. Mai 1998.

Welche Vollmachten, vom Notar und den Parteien ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten qualitate qua, erklärten, als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ESPACES ET LIGNES, S.à r.l. zu handeln und ersuchten den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Herr Klaus Eiland, vogenannt, und Herr Stephan Peter Hössl, vorgeannt, erklären hiermit abzutreten und zu übertragen unter der gesetzlichen Gewähr rechtens an:

die Aktiengesellschaft VINCA S.A., mit Sitz zu Roodt/Syre,

vierhundertfünfundsiebzig (475) Gesellschaftsanteile, der vorgenannten Gesellschaft, und zwar Herr Klaus Eiland, vierhundertfünfundzwanzig Anteile (425) zum Preise von siebzehntausendneuhundertfünfzig Franken (17.950,- LUF)

und Herr Stephan Hössl, fünfzig Anteile (50) zum Preise von zweitausendfünfzig Franken (2.050,- LUF).

Die vorerwähnten Abtretungspreise wurden bereits vor gegenwärtiger Urkunde von der Zessionarin in bar bezahlt, was die Zedenten, qualitate qua ausdrücklich anerkennen und worüber sie Quittung und Titel bewilligen.

Die nunmehrigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ESPACES ET LIGNES, S.à r.l., nämlich die Aktiengesellschaft VINCA S.A. und Herr Carlo Backendorf, vorgenannt, erklären diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, beziehungsweise des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Nach dieser erfolgten Zession ist Artikel sechs der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Franken und ist in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend (1.000,-) Franken eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1. die Aktiengesellschaft VINCA S.A., vierhundertfünfundsiebzig Anteile	475
2. Herr Carlo Backendorf, Rentner, wohnhaft zu L-6914 Roodt/Syre, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: fünfhundert Anteile	500

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von fünfhunderttausend (500.000,-) Franken der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung erteilt Herrn Klaus Eiland, vorgenannt, Entlast für die Ausübung seines Mandates als Geschäftsführer der Gesellschaft ESPACES ET LIGNES, S.à r.l.

Vierter Beschluss

Als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft ESPACES ET LIGNES, S.à r.l. wird die Aktiengesellschaft VINCA S.A., ernannt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwanzigtausend Franken (20.000,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Eiland, C. Backendorf, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juin 1998, vol. 503, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Juni 1998.

J. Seckler.

(24953/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

ESPACES ET LIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Roodt/Syre.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 1998.

J. Seckler.

(24954/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

EUROPRESSING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.315.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
EUROPRESSING S.A.
Signature
Administrateur

(24966/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

29081

ERTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.089.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 juin 1998.

Signature.

(24951/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

ETS. TOULAX IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.542.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean Touilly, professeur de ski, demeurant à L-8141 Bridel, 7, rue J.-F. Kennedy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

1.- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ETS. TOULAX IMPORT-EXPORT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.542, constituée suivant acte notarié du 24 septembre 1992, publié au Mémorial C n° 621 du 24 décembre 1992 et dont les statuts n'ont subi depuis lors aucune modification.

2.- Que le capital de la société à responsabilité limitée ETS. TOULAX IMPORT-EXPORT, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement libérées.

3.- Qu'en tant qu'associé unique, il déclare dissoudre ladite société avec effet immédiat.

4.- Qu'il est investi de tout l'actif et passif de la société ETS. TOULAX IMPORT-EXPORT, S.à r.l., prédésignée, de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

5.- Que décharge pleine et entière a été accordée au gérant, Monsieur Mathias Touilly, négociant, demeurant à Arlon (Belgique), pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Touilly, J.-J. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 18 juin 1998.

J.-J. Wagner
Notaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1998, vol. 835, fol. 6, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(24956/239/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

EUCOSIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 9.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 70, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24957/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

EUROMILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 9.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 508, fol. 70, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24961/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 40.110.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 9 juin 1998 à 15.30 heures

Résolution

1. Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24962/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

FBOA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.753.

—
Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FBOA PARTICIPATIONS S.A.
Signature
Administrateur

(24968/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

EUROP'EUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.588.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROP'EUS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.588, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 256 du 20 avril 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Trybusch, dirigeant de société, demeurant à F-54940 Belleville.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal à L-4831 Rodange, 152, route de Longwy et modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

2. Démission d'un administrateur.

3. Nomination d'un nouvel administrateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal à L-4831 Rodange, 152, route de Longwy et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Rodange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur la société à responsabilité de droit français EST PYRENNEES ayant son siège à F-54840 Velaine-en-Haye, et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Fabrice Trybusch, employé, demeurant à Liverdun (France), 311, avenue Marin La Meslée.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Trybusch, S. Schieres, B. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 1998, vol. 835, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 1998.

J.-J. Wagner.

(24963/239/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

EUROP'EUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 62.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juin 1998.

J.-J. Wagner.

(24964/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

FINCOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.565.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINCOS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.565, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 484 du 24 octobre 1992.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'objet social avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997 pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente, le négoce, le commerce de demi gros et de détail d'articles de mode concernant le prêt-à-porter et l'habillement, de produits finis ou semi-finis et tous dérivés de parfumerie ainsi que la prise de participations dans les sociétés ayant la même activité.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, le négoce, le commerce de demi gros et de détail d'articles de mode concernant le prêt-à-porter et l'habillement, de produits finis ou semi-finis et tous dérivés de parfumerie ainsi que la prise de participations dans les sociétés ayant la même activité.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont, acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1998, vol. 108S, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

F. Baden.

(24972/200/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

FINCOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.565.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1998.

F. Baden.

(24973/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

FLOLINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.066.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FLOLINO HOLDING S.A.
Signature

(24977/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

FICERAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.090.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16 juin 1998.

Pour la société FICERAM S.A.
Signature

(24969/054/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

FICERAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 44.090.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires du 27 mai 1998 statuant sur les comptes de l'exercice 1996 a décidé de reporter la perte à nouveau d'un montant de LUF 184.835,-.

Conseil d'Administration

Sont mandatées aux fonctions d'administrateur la société NEXIS S.A., ayant son siège social à Alofi, Niue, la société VALON S.A., et la société LANNAGE S.A., ayant leur siège social à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2003, en remplacement de Messieurs Eddy Vanden Berghé, Marcel Verhasselt et Jean Nicolai, démissionnaires.

Commissaire

Est mandatée aux fonctions de commissaire aux comptes la société AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée de l'année 2003, en remplacement de Monsieur Jean-Luc Geraerts, démissionnaire.

Siège Social

L'assemblée décide de modifier l'adresse du siège social de la société, la nouvelle adresse étant, 180, rue des Aubépines à L-1150 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 508, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24970/054/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**TRIDENT ROWAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. FINPROGETTI INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 29.236.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINPROGETTI INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29.236, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1988, publié au Mémorial C numéro 32 du 4 février 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter en date du 25 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 15 du 17 janvier 1992, avec un capital social de cinq cent cinquante mille francs suisses (550.000,- CHF), représenté par cinq cent cinquante (550) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

2. Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de TRIDENT ROWAN INTERNATIONAL S.A.

3. Modification afférente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en TRIDENT ROWAN INTERNATIONAL S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TRIDENT ROWAN INTERNATIONAL S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Gillen, M.-J. Leiten, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 1998, vol. 503, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 1998.

J. Seckler.

(24974/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

**TRIDENT ROWAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. FINPROGETTI INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 29.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 1998.

J. Seckler.

(24975/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

HEDERA-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.337.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1998.

*Pour la Société
Signature*

(24999/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

FINANCIERE FAAA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 49.609.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 15 juin 1998 à 14.00 heures

Résolution

Monsieur Philippe Zune, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
J.- M. Bondidi
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1998, vol. 508. fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24971/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

GAPI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 61.924.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme GAPI EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.924, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 143 du 7 mars 1998;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 28 avril 1998; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme GAPI EUROPE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), représenté par deux mille (2.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant été faite au Mémorial C le 7 mars 1998.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 28 avril 1998 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de vingt-trois millions de francs luxembourgeois (23.000.000,- LUF), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), par la création et l'émission de vingt-trois mille (23.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. Que le conseil d'administration, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, savoir la société anonyme GAPIFIN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

V. Que les vingt-trois mille (23.000) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société GAPI EUROPE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de vingt-trois millions de francs luxembourgeois (23.000.000,- LUF) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 1998, vol. 503, fol. 31, case 9. – Reçu 230.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 1998.

J. Seckler.

(24991/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

GAPI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 61.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 1998.

J. Seckler.

(24992/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1998.
